

MAIRIE DE  
**SAINT-LÉONS**  
12780

Téléphone : 05 65 61 86 03  
Télécopie : 05 65 58 80 82  
mairie-saintleons@wanadoo.fr



## **CONVOCATION A LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vendredi 05 juin 2026 à 20h00**

**à Salle du Conseil Municipal**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 22 avril 2026
- Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Elections sénatoriales- élection du délégué des conseils municipaux
- Elections sénatoriales- élection des suppléants des conseils municipaux
- RD911 : vente de parcelles communales au profit du Département de l'Aveyron
- Décision modificative n°1-Eau Saint-Léons
- Proposition de liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Délibération annulant et remplaçant la délibération n°12-2026 relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal
- Délibération annulant et remplaçant la délibération n°13-2026 relative à la constitution des commissions municipales
- Convention de prestation de services relative à l'entretien et au débroussaillage des itinéraires de randonnée
- Attribution des subventions aux associations
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de l'ancienne Communauté de communes Lévézou-PAreloup-Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Saint-Léons, le 29 mai 2026  
Le Maire, Alexis CASTAN

---

**POUVOIR** <sup>(1)</sup>

Je soussigné                      donne pouvoir à.....  
.....<sup>(2)</sup>

de me représenter à la réunion convoquée pour le 05 juin 2026 à 20h00, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant <sup>(3)</sup> auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à ..... le .....2026 .

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum